



## Abus et vente forcée par téléphone

Par **titine58**, le **02/01/2013** à **13:55**

bonjour,

ma mère âgée de 67 ans et étant perturbée par la mort de ma soeur, a été victime des sté xxxxxx à Courbevoie xxxxxx à Créteil.

ils lui ont envoyé sans son accord, plusieurs livraisons et le montant total s'élève à 1801.20 €. oui c'est bien une somme énorme. Et ils continuent de la contacter par téléphone en l'harcelant, lui indiquant qu'elle est obligée de continuer la cure. que dois je pour l'aider. merci d'avance.

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **18:37**

Bonjour

Vous allez vite prévenir les services de la répression des fraudes de la situation.

Par **Lag0**, le **03/01/2013** à **09:30**

Bonjour,

Etes-vous bien sur que votre mère n'a signé aucun contrat ?

Par **peter45**, le **28/05/2014** à **12:07**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Même problème pour ma mère âgée de 87 ans :

la société xxxxxx lui a soutiré 1200€ en 4 mois pour des produits Bio : jus d'aloé vera, miel , boîtes de 60 gellules diverses qui tiennent sur un petit rayon de placard. Il y a eu 4 prélèvements : 190€, 285€ et deux de 365€.

La technique est la suivante : harcèlement téléphonique jusqu'à ce que la cliente excédée donne son numéro de carte. Le reste est facile pour cette société. C'est un abus de faiblesse. Ma mère m'a dit qu'ils l'avaient appelée deux fois dans la même journée pour une nouvelle commande.

Elle minimise les faits car elle se sent pas fière et il est difficile de lui soutirer le moindre renseignement.

Il n'est pas dans ses habitudes de consommer des produits de confort, il est même difficile de lui faire prendre le moindre médicament.

Pas de site internet pour cette société d'arnaqueurs, tout se fait par téléphone.

Je vais contacter la répression des fraudes.